

DOCUMENTS D'ENTREE - UNITE VII

I. OBJECTIFS GENERAUX :

- Connaître les concepts clés de l'éducation inclusive ;
- Connaître les différents partenaires en éducation inclusive ;
- Connaître les terminologies du handicap ;
- Appréhender les représentations et les perceptions du handicap ;
- Connaître les différents types de déficiences et leurs causes ;
- Maîtriser les stratégies et les techniques de gestion d'une classe inclusive ;
- Connaître les pratiques didactiques spécifiques en EI ;

II. OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- expliquer la différence entre les trois types d'éducation ;
- définir les termes déficience, incapacité et handicap ;
- distinguer les différentes perceptions du handicap ;
- identifier les différents partenaires ;
- citer les interactions entre les différents éléments qui peuvent conduire une personne en situation de handicap ou pas ;
- identifier les difficultés que les différentes déficiences peuvent causer dans les activités journalières ;
- Proposer des adaptations et des stratégies pédagogiques pour faciliter l'accès et la participation de l'élève ayant une déficience ou des difficultés d'apprentissage de façon générale.

III. PRE TEST

1. Qu'est-ce que l'éducation spécialisée ? L'éducation intégratrice ? L'éducation inclusive ?
2. Qu'est-ce qu'un handicap ? Une déficience ?
3. Citez les principes directeurs de l'éducation inclusive
4. Quels sont les différents types de déficiences ?
5. Enumérez trois partenaires possibles de l'éducation inclusive.
6. Qu'est-ce qu'un projet éducatif individuel ?

IV. APPROCHES PEDAGOGIQUES

- Travaux de groupes
- Échanges
- Brainstorming
- Exposé-débats
- Lecture coopérative
- Etude de cas

V. CONTENUS DE L'UNITE

V.1. DEFINITIONS

V.1.1. Education spécialisée

V.1.2. Education intégratrice

V.1.3. Education inclusive

V.1.4. Le handicap

V.1.5. La déficience

V.2. APERÇU GENERAL SUR L'EDUCATION INCLUSIVE AU BURKINA FASO

V.3. LES FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

V.4. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

V.5. LES TYPES DE DÉFICIENCES

V.5.1. La déficience physique

V.5.2. La déficience visuelle

V.5.3. La déficience auditive

V.5.4. La déficience intellectuelle

V.6. LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

V.6.1. Les pratiques didactiques spécifiques pour les élèves ayant une déficience physique

V.6.2. Les pratiques didactiques spécifiques pour les enfants ayant une déficience visuelle

V.6.3. Les pratiques didactiques spécifiques pour des élèves ayant une déficience auditive

V.6.4. Les pratiques didactiques spécifiques pour les enfants ayant une déficience intellectuelle

V.7. LE PROJET ÉDUCATIF INDIVIDUEL

VI. POST-TEST

VII. REPONSES POSSIBLES AU POST-TEST

INTRODUCTION

L'enseignement dans les établissements classiques est destiné à une certaine catégorie d'enfants et d'intelligences. En dehors de ceux-ci, les caractéristiques physiques et /ou mentales ne sont pas prises en compte, d'où l'exclusion tacite de nombreux enfants du système éducatif. Pourtant tous les enfants ont droit à l'éducation. Aussi, l'éducation inclusive (EI) se présente-t-elle comme l'une des actions les plus hardies capable d'accélérer l'éducation pour tous (EPT) du fait qu'elle prend en compte les enfants en situation de handicap (ESH), longtemps marginalisés.

Cependant la mise en œuvre de l'éducation inclusive exige d'importantes mesures d'accompagnement : changement de la perception des enseignants et des autres personnels de l'éducation, aménagement des locaux, formation des enseignants, ressources humaines, matériel pédagogique, implication des parents et de la communauté dans son ensemble, etc.

V.1. DEFINITIONS

V.1.1 Education spécialisée

Elle désigne le système éducatif par lequel les enfants en situation de handicap sont scolarisés dans un environnement d'apprentissage séparé tel qu'un centre ou un établissement spécialisé.

Le caractère spécialisé découle également de la spécificité des méthodes pédagogiques, des outils d'apprentissages et de la qualification du personnel d'encadrement adapté à chaque type de handicap.

Exemple : Ecole des Jeunes Aveugles (EJA) de l'Union Nationale des Associations Burkinabé pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants (UN-ABPAM) de Gounghin au secteur 9 de Ouagadougou.

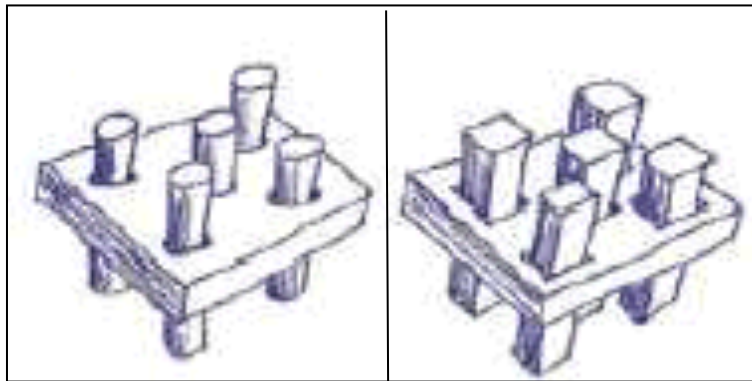


Figure n°1 :
ayant le même

*deux classes avec des élèves
type de handicap*

V.1.2.

Education intégratrice

Il s'agit du type d'éducation où les enfants en situation de handicap sont scolarisés dans des écoles ordinaires. L'enfant est accepté au sein de l'école mais il reçoit des cours dispensés par un enseignant spécialisé dans une classe séparée.

L'accueil de l'enfant ayant un handicap se réalise sans que l'accès à l'école, les méthodes d'apprentissage et le rythme scolaire ordinaires ne soient remis en question. Cet accueil est possible par l'intermédiaire d'une attention particulière et d'un suivi spécial, accordés à l'enfant.

En somme, l'éducation intégratrice consiste à «changer l'enfant, ou le rééduquer, afin de pouvoir l'insérer dans le système scolaire et dans la société ». Ici, c'est l'apprenant porteur du handicap qui doit s'adapter au système scolaire, grâce à des compensations diverses.

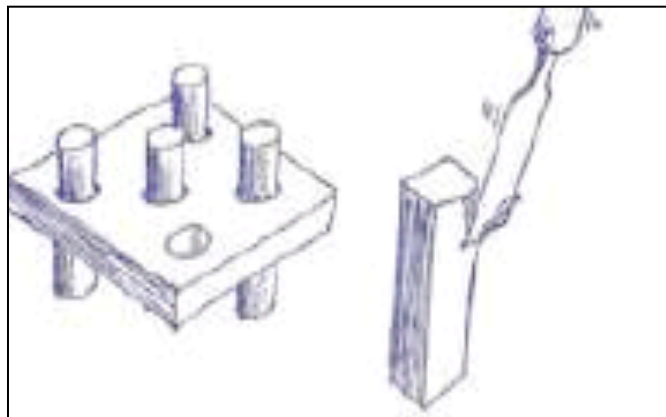


Figure n°2 : *un ESH en préparation pour son intégration dans une classe ordinaire*

V.1.3. L'éducation inclusive

L'éducation inclusive est une approche éducative qui tient compte des besoins particuliers en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les enfants et jeunes gens en situation de marginalisation et de vulnérabilité.

C'est le système scolaire qui doit s'adapter et faire preuve de flexibilité face à l'enfant, et non l'inverse.

L'inclusion scolaire implique une refonte des principes d'éducation. Une classe inclusive est une classe où les enseignants ont reçu une formation spécialisée assez conséquente pour recevoir des enfants handicapés légers et sévères avec ceux non handicapés (entendants et non-entendants ; voyants, malvoyants et non-voyants ; déficients intellectuels et dits normaux ; etc.).

L'inclusion scolaire se fait sous diverses formes selon les structures et les circonstances : sous la formule qui passe par les Classes transitoires d'Inclusion Scolaire (CTIS) qui durent 2 ou 3 ans selon le cas, avant que l'enfant n'accède au CE1 ou au CE2 inclusif ou sous la formule qui inclut directement l'enfant au CP1.

Exemple : au Burkina Faso, les enfants du Centre d'Education et de Formation Intégrée des Sourds et des Entendants (CEFISE) apprennent ensemble à partir de la classe du CE1 avec un maître formé en Langue de signes.

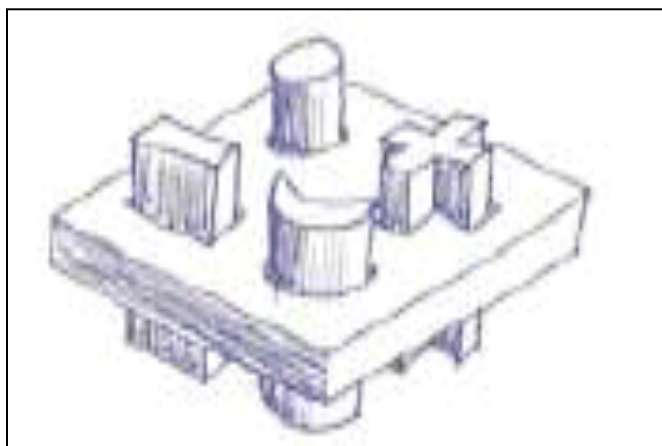


Figure n°3 : une classe avec une diversité d'apprenants

V.1.4. Le handicap

Pour la *Convention relative aux droits des Personnes Handicapées* (2006), « *Le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la vie de la société sur la base de l'égalité avec les autres.* »

Il y a une situation de handicap lorsque la participation de la personne est limitée, voire impossible. Ici est mis en avant le rôle de l'environnement qui peut être un obstacle ou un facilitateur.

C'est l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux qui peuvent créer une limitation chez l'individu dans la réalisation d'une activité et dans la participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. C'est ici qu'on parle d'une **situation de handicap**.

Une personne ayant une déficience n'est pas nécessairement en situation de handicap. Inversement, une personne sans déficience peut se retrouver momentanément en situation de handicap :

V.1.5. La déficience

La déficience est un manque ou une altération totale ou partielle d'un organe.

Exemples de déficiences : déficience physique, déficience visuelle, déficience auditive, déficience intellectuelle, ...

V.2. APERÇU GENERAL SUR L'EDUCATION INCLUSIVE AU BURKINA FASO

La perception socioculturelle du handicap au Burkina n'était pas très favorable à l'intégration sociale et à l'épanouissement de l'enfant handicapé. Des cas d'infanticide étaient jadis constatés sur des enfants qui naissaient avec une malformation. Ces derniers étaient abandonnés, déposés vivants dans les fourmilières, dans les bois sacrés ou éliminés discrètement par le système d'étouffement, de gavage, de lavement (purge) avec des décoctions toxiques. Ces crimes étaient attribués par la suite à la punition des ancêtres, aux génies et autres dieux.

Des enfants « encéphalopathes » sont considérés dans certaines familles comme des enfants serpents, "porte-malheur", génies ou comme des animaux pour des familles de chasseurs.

Aujourd'hui, ces préjugés tendent à s'estomper et font place à une meilleure acceptation de la personne en situation de handicap grâce à l'évolution de la science, des mentalités et par le biais des actions de sensibilisation.

Cependant, il reste un travail important à faire pour que les lois, les conventions soient intégralement mises en pratiques et que les croyances et les pratiques traditionnelles irrespectueuses des personnes en situation de handicap (PSH) cessent.

Au Burkina Faso, l'inclusion scolaire se fait sous diverses formes selon les structures et les circonstances : sous la formule qui passe par les Classes transitoires d'Inclusion Scolaire (CTIS) qui durent 2 ou 3 ans selon le cas, avant que l'enfant n'accède au CE1 ou au CE2 inclusif ou sous la formule qui inclut directement l'enfant au CPI.

Exemple : les enfants du Centre d'Education et de Formation Intégrée des Sourds et des Entendants (CEFISE) apprennent ensemble à partir de la classe du CE1 avec un maître formé en Langue de signes. Au niveau du public, un certain nombre d'écoles dont Tanghin Dassouri Application A, Boulsin, Tanghin, Ouansoa à Tanghin-Dassouri, Bougla-Ladembourg à Garango, ... reçoivent des enfants déficients auditifs.

V.3. LES FONDEMENTS

L'inclusion repose sur la croyance ferme qui découle de l'expérience que tous les enfants sont égaux et doivent être respectés et valorisés. Le Docteur Elisabeth ZUCMAN disait, en parlant des enfants handicapés, que, « *ce ne sont peut-être pas des enfants comme les autres, mais comme les autres, ce sont des enfants* ».

Toute société a besoin d'harmonie, d'équilibre, de sécurité pour se développer. Or, les personnes handicapées sans éducation ni formation constituent un groupe social livré à la pauvreté, un groupe marginalisé et exclu ; ce qui nécessairement engendre mécontentement, révolte, violence. Pour contribuer à rompre ce cycle de pauvreté et de violence, il est nécessaire de prendre en charge les personnes en situation de handicap et le meilleur moyen d'y parvenir est l'éducation et notamment l'éducation inclusive.

En effet, l'éducation inclusive permet aux enfants en situation de handicap et ceux qui ne le sont pas de se fréquenter, de s'accepter avec leurs différences, de se comprendre, de tisser entre eux des relations d'amitié, et cela dès l'enfance, pour pouvoir créer une société avec moins de préjugés, de discrimination et de violence.

En outre, la formation des personnes en situation de handicap leur permet de se prendre en charge et de prendre en charge leur famille, ce qui constitue un moyen efficace de lutte contre la pauvreté.

L'éducation inclusive tire également ses fondements des nombreuses chartes et déclarations internationales des Nations Unies qui affirment « la notion de l'éducation en tant que droit fondamental » et ce, pour tous les enfants sans aucune discrimination ou exclusion. Pour ce faire, plusieurs textes ont été pris au niveau international et national comme par exemple :

- La *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* – 1948
- La *Convention relative aux Droits de l'Enfant* (CDE) - 1989 :
- la *Déclaration et le Cadre d'action de Salamanque* (Espagne) - 1994

- La *Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées*(CDPH) 2006, ratifiée par le Burkina le 23 juillet 2009.

- La loi n°3/96/ADP du 11 avril 1996 portant organisation et développement de l'éducation physique et des activités sportives au Burkina Faso, fait obligation à l'Etat de prendre un certain nombre de mesures pour encourager et faciliter la pratique du sport par les personnes handicapées.

- La loi n°013 / 2007/AN du 30 Juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation prévoit la mise en place d'une éducation surveillée ou spécialisée pour les personnes handicapées.

- La loi N° 012- 2010/AN portant protection et promotion des droits des personnes handicapées concerne plusieurs domaines : la santé, l'éducation, l'action sociale, le transport, les infrastructures, la formation professionnelle, l'emploi, les sports, les loisirs, les arts, la culture, la communication, la participation à la vie politique et à la vie publique.

- La Zatu n°86/005/CNR/PRES du 16 janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées : ce texte, le plus important au Burkina Faso, accorde des avantages sociaux dans le domaine de la santé, de l'éducation, du transport public, de l'environnement, des loisirs et de la fiscalité.

- Le Kiti n°86-149 du 30 avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des personnes handicapées dans la construction des bâtiments, qui impose des normes architecturales pour faciliter l'accès et la circulation des personnes handicapées dans les bâtiments publics.

- Le Kiti, an IV n°273 CNR/EDU du 13 février 1987 portant exécution dans le cadre de l'éducation nationale des dispositions de la Zatu n°86-005 qui accorde des avantages aux enfants handicapés en matière d'inscription, de bourse d'études, d'intégration dans la fonction publique (priorité d'inscription, recul de la limite d'âge).

V.4 LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'EDUCATION INCLUSIVE

Premier principe : l'accueil de la diversité :

Les écoles inclusives partent du principe que tous les élèves d'une communauté doivent apprendre ensemble, dans la mesure du possible, quelles que soient les difficultés et les déficiences dont ils sont porteurs.

Elles doivent reconnaître et prendre en compte la diversité des besoins de leurs élèves ,s'adapter à des styles et à des rythmes d'apprentissages différents, assurer une éducation de qualité grâce à des plans d'études ,à une organisation scolaire ,à une utilisation des ressources adaptées et à un partenariat avec la communauté. Elles doivent s'assurer donc que l'appui et les services qu'elles fournissent correspondent aux besoins spéciaux des apprenants.

Deuxième principe : le changement de mentalité :

De l'éducation traditionnelle à l'éducation inclusive, un changement de mentalité est nécessaire. Quand on ne possède pas de stratégies adaptées et efficaces pour éduquer les personnes lourdement déficientes, en particulier celles déficientes mentales, on peut finir par croire qu'elles ne sont pas éduquables.

C'est généralement à cette conclusion que l'on aboutit quand on utilise les méthodes pédagogiques traditionnelles. Il convient de reconnaître que :

- nous sommes tous modifiables ; nous pouvons tous progresser en apprentissage : les raisons qui peuvent nous amener à croire à l'inéducabilité de certaines personnes sont battues en brèche par tous les travaux récents ;
- il n'y a pas de méthode « universelle » qui apporte des réponses ;
- « il n'y a pas d'âge à partir duquel on ne peut plus réparer un échec, aussi sévère soit-il » affirme Stella BARUK.

Le tableau suivant synthétise le changement de méthode de l'éducation traditionnelle à l'éducation inclusive.

Approche classique	Approche inclusive
1. Education pour quelques-uns ;	1. Education pour tous ;
2. Statique ;	2. Modulable, peut s'adapter ;
3. Enseignement collectif ;	3. Enseignement différencié ;
4. Apprentissage en milieu ségrégué ;	4. Apprentissage en milieu intégré ;
5 Focalisée sur l'enseignement ;	5. Focalisée sur l'apprentissage ;
6. Centrée sur l'objet d'étude ;	6. Centrée sur l'enfant ;
7. Diagnostique, prescriptive ;	7. Globale ;
8. Chances limitées par l'exclusion.	8. Egalisation des chances pour tous.

Troisième principe : l'éducation par les pairs

Un des aspects importants des relations et des attitudes à l'école inclusive se retrouve dans les relations d'enfants à enfants. L'utilisation de cette relation, appelée «éducation par les pairs», peut, dans une large mesure, aider les enfants à apprendre mieux, beaucoup mieux.

L'une des formes bien connues de cette éducation par les pairs est le monitorat (voire module IV sur la partie concernant l'enseignement coopératif).

Quatrième principe : la responsabilité du système éducatif

La responsabilité de l'éducation revient à l'ensemble du système éducatif. Il ne devrait pas y avoir deux systèmes de services séparés. Le système éducatif tout entier profitera des modifications nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs spécifiques des enfants porteurs de déficience. En effet, si l'on parvient à créer une situation d'apprentissage efficace pour ces enfants à l'intérieur de l'enseignement ordinaire, on prépare en même temps un contexte éducatif idéal pour tous les autres élèves (Consultation UNESCO, 1988, sur l'éducation spéciale).

Comme le précise Booth, la conception d'éducation inclusive nécessite une «restructuration des systèmes de pensée, des politiques et des pratiques scolaires de façon qu'elles favorisent l'apprentissage et la participation des apprenants dans leur diversité au sein même de la communauté à laquelle ils appartiennent (...) La diversité n'est pas considérée comme un problème à résoudre en tentant de séparer les apprenants en groupes d'origine et de réussite homogènes. Elle est au contraire perçue comme un bienfait et un enrichissement pour l'enseignement et l'apprentissage ».

V.5. LES TYPES DE DÉFICIENCES

On distingue quatre (04) principaux types de déficiences :

V.5.1. La déficience physique

Les déficiences physiques sont également appelées « motrices ». Elles peuvent concerner les membres inférieurs et/ou supérieurs ou une malformation du corps.

➤ **Les causes**

On peut classer les causes de la déficience physique en trois catégories :

- **les affections congénitales** (avant la naissance) et périnatales (autour de l'accouchement) ;
- **les affections héréditaires** : elles se transmettent des parents à l'enfant ;
- **les affections acquises** se produisent au cours de la vie par les maladies, les traumatismes, les accidents.

➤ **Les signes observables**

- Les enfants concernés peuvent par exemple avoir un ou plusieurs membres amputés ;
- un membre ou une partie du corps manquant à la naissance,
- des déformations aux bras, aux doigts, aux jambes et à d'autres parties du corps (tête trop grosse ou trop petite).
- La marche peut être difficile: la personne se penche d'un côté à chaque pas, marche les genoux serrés, avec les chevilles fléchies, etc.
- La marche peut aussi être impossible à cause d'une paralysie d'une jambe ; de la moitié du corps (hémiplégie) ; des deux jambes (paraplégie) ; des jambes et des bras (tétraplégie).

V.5.2. La déficience visuelle

La déficience visuelle induit des difficultés de l'œil à voir correctement, suite à une altération de sa fonction anatomique ou physiologique. La déficience visuelle n'est pas toujours totale. On distingue deux catégories de déficience visuelle:

➤ **La malvoyance**

C'est l'état d'une personne qui ne voit pas bien, qui a des troubles de la vision.

Quelques exemples :

- La difficulté de voir les choses qui se trouvent loin (myopie)
- La difficulté de voir les choses qui se trouvent proche (presbytie)
- La vision trouble, pas claire

➤ **La cécité**

C'est l'état d'une personne qui a l'absence de vision. Un autre mot utilisé pour cette déficience est « aveugle », une personne qui ne peut rien voir. Parfois, il ne reste qu'une simple perception de la lumière.

➤ **Causes**

Les causes des déficiences visuelles sont essentiellement les maladies et les traumatismes (blessures). Les maladies les plus courantes dans notre milieu sont la cataracte, le glaucome, le trachome, l'onchocercose, la rougeole, etc.

En plus des malformations génétiques (aveugle-né), toute infection des yeux non traitée ou mal traitée peut entraîner un handicap visuel.

➤ **Signes observables**

Voici les différents signes qui peuvent indiquer que l'enfant a un problème de vision :

- des yeux rouges, des croûtes sur les paupières ou entre les cils, d'orgelets récurrents ou de paupières gonflées, des yeux larmoyants ou suppurants, des strabismes divergents ou convergents, des pupilles de taille inégale ;
- l'élève se frotte les yeux souvent ;
- quand l'enfant doit lire quelque chose, il doit regarder de près ;
- l'élève ferme un œil ou se cache un œil ;
- il penche la tête de côté ou tend son visage vers l'avant ;
- les attitudes du visage inhabituelles : l'élève louche, cligne des yeux, fronce les sourcils ou grimace de manière inhabituelle, quand il lit ou quand il fait un travail qui exige d'être regardé de près ;
- difficulté à repérer ou à ramasser un petit objet ;
- une sensibilité à la lumière ou des difficultés liées à l'éclairage: l'élève peut faire preuve d'une sensibilité inhabituelle à une lumière forte, en fermant les yeux ou en louchant. Il a des difficultés à voir quand la lumière est faible ou ne peut pas voir quand il commence à faire sombre ;
- il a des difficultés pour écrire en suivant les lignes ou entre les espaces ;

- il confond les couleurs (le rouge et le vert) : daltonisme.

V.5.3. La déficience auditive

La déficience auditive n'est pas toujours facile à observer. Parfois, nous ne pouvons pas penser qu'un enfant n'entend pas correctement, car cette déficience n'est pas visible. L'enfant lui-même ne peut pas dire qu'il a un problème auditif car il ne le sait pas.

On distingue différents niveaux des pertes auditives :

- La perte quasi-totale de l'audition la mieux connue est **la surdit **. La survenue de la surdit , avant ou apr s le d veloppement du langage, influence n gativement la capacit  d'apprendre   parler.

- Un enfant est **malentendant** quand il a une l g re perte d'audition. Cette perte d'audition peut  tre temporaire ou permanente.

➤ **Causes**

Les causes des d ficiences peuvent  tre situ es avant la naissance ou durant la vie. Les causes les plus fr quentes sont :

- h r ditaires ;
- li es   la m re qui a eu la rub ole au d but de sa grossesse ;
- une carence en iode dans l'alimentation de la m re ;
- aux infections de l'oreille, en particulier les infections durables et chroniques avec pr sence de pus ;
- un exc s de c rumen qui encombre le conduit auditif ;
- la m ningite ;
- la malaria c r brale et des surdosages de m dicaments utilis s pour ce traitement.

➤ **Signes observables**

- L' l ve tourne sa t te d'un c t  ou la dresse pour mieux entendre ;
- l'enfant regarde ce que font les autres  l ves avant de commencer son travail ou observe ses camarades ou le professeur pour comprendre la situation ;
- l'enfant demande   ses pairs ou   son professeur de parler plus fort ;
- l'enfant donne une r ponse qui ne correspond pas du tout   la question pos e ;
- l'enfant parle trop fort ou trop bas ;
- l'enfant se plaint fr quemment des douleurs   l'oreille, des rhumes, des maux de gorge ou a des oreilles qui coulent ;
- l'enfant r pond mieux aux t ches qui lui sont assign es par  crit ou lorsque l'enseignant est proche de lui ;
- l'enfant ne rit pas   certaines plaisanteries ;
- l'enfant est plut t timide ou renferm  ;
- etc.

V.5.4. La d ficience intellectuelle

La d ficience intellectuelle est tr s fr quente. On utilise souvent d'autres termes pour la d crire : par exemple, retard mental, handicap mental ou graves difficult s d'apprentissage.

La d ficience intellectuelle affecte tous les aspects du d veloppement d'un enfant : le d veloppement physique, l'acquisition du langage, la capacit    se prendre en charge et la ma trise des connaissances th oriques.

Remarque :

Il ne faut pas confondre d ficience intellectuelle et maladie mentale. En effet, le terme maladie mentale est utilis  lorsque des personnes en bonne sant  d veloppent une maladie qui alt re leur humeur, leurs sentiments et leurs comportements. Elles peuvent  tre soign es   l'aide d'un traitement appropri .

➤ Causes

Les déficiences intellectuelles ont des causes très différentes. On peut les répartir en plusieurs types :

- le dommage génétique (exemple : la trisomie 21) ;
- les infections durant la grossesse (rubéole, IST, VIH/SIDA, autres virus,) ;
- l'abus de boissons alcoolisées par la femme ;
- l'abus du tabac par la mère et le père ;
- les dommages à la naissance ou peu après : manque d'oxygène, naissance prématurée, jaunisse (NB : les risques liés à la naissance sont renforcés lors des accouchements non assistés à domicile) ;
- les accidents et les maladies (malaria cérébrale, méningite, crises épileptiques répétées, malnutrition) ;
- etc.

Remarque : ne pas confondre avec les enfants dits IMOC (ayant une Infirmité Motrice d'Origine Cérébrale), qui souffrent de déficiences qui atteignent les fonctions cérébrales. Ces déficiences sont le plus souvent issues d'accidents cérébraux à la naissance. Les capacités de ces enfants comme le langage, la motricité et la vision peuvent être altérées, sans que les capacités intellectuelles ne le soient forcément.

➤ Signes observables

Les signes sont observables dans six (6) domaines. Le développement de l'enfant peut être ralenti dans un ou plusieurs de ces domaines par rapport à d'autres enfants du même âge :

- acquisition de la parole ;
- compréhension du langage (comprendre des consignes par exemple) ;
- pratique du jeu (ne joue pas, etc.) ;
- acquisition du mouvement (marche, coordination motrice) ;
- développement du comportement (faible attention, hyperactif, apathique) ;
- apprentissage de la lecture et de l'écriture (copier des cercles ou carrés) ;

Les enfants qui présentent des symptômes dans tous ces domaines sont plus susceptibles d'être atteints d'une déficience intellectuelle. Certains enfants se développent naturellement plus lentement que d'autres, sans pour autant présenter de déficience intellectuelle. Les privations et des défauts de stimulation peuvent être à l'origine de ce problème.

Les enfants peuvent développer une déficience intellectuelle plus tard dans leur vie, après avoir franchi ces étapes à la suite d'une blessure à la tête ou de privations graves.

NB : Il arrive que des enfants présentent plusieurs déficiences (physique, auditive, visuelle et/ou intellectuelle). On les désigne sous le nom d'enfants handicapés multiples ou polyhandicapés.

De même, les causes de certaines déficiences sont souvent difficiles à déterminer voire inconnues.

V.6. LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Les pratiques didactiques spécifiques peuvent être définies comme : « toutes méthodes d'éducation et d'enseignement adaptées aux besoins éducatifs particuliers/spécifiques des élèves ayant une déficience ou autres difficultés d'apprentissage.

Même si l'enseignant différencie ses méthodes d'enseignement pour pouvoir répondre à la diversité dans sa classe et pour faciliter l'apprentissage de tous ses élèves, il faut aussi qu'il réponde aux besoins qui sont spécifiquement liés à chaque déficience.

Il est important que l'enseignant prenne le temps de bien identifier les difficultés que rencontre l'enfant et surtout de discuter avec celui-ci pour découvrir ses besoins réels. Il arrive des fois que l'enfant lui-même connaisse mieux ce dont il a besoin.

L'enseignant doit faire preuve d'imagination et d'initiative pour adapter ses méthodes, ses stratégies d'apprentissage et ses supports didactiques afin d'amener tous les apprenants de sa classe vers de nouveaux savoirs, savoir-être et savoir-faire.

V.6.1. Les pratiques didactiques spécifiques pour les élèves ayant une déficience physique

- Chercher avec l'enfant la meilleure place pour qu'il puisse facilement entrer / sortir.
- Si l'enfant est assis dans une chaise roulante, s'assurer qu'il a aussi une table de travail convenable et non isolée des autres.
- Être attentif à l'installation de l'élève à sa table de travail et à la position de son corps.
- En cas de besoin, prévoir une chaise adaptée.
- S'assurer que l'enfant peut facilement entrer / sortir de la classe. Si nécessaire prévoir une rampe à l'entrée de la classe, en utilisant le cas échéant des planches.
- Mettre à la disposition de l'élève, des outils adaptés ou modifiés : adapter le support d'écriture, l'outil scripteur, le mode d'écriture à ses capacités (cursive ou script), grossir le manche du crayon pour qu'il arrive à mieux l'agripper, faciliter l'accès au tableau, etc.

V.6.2. Les pratiques didactiques spécifiques pour les enfants ayant une déficience visuelle

- Interroger l'enfant pour savoir l'endroit d'où il voit mieux au tableau.
 - Explorer la classe et l'école avec l'enfant pour qu'il puisse s'orienter.
 - Ne jamais changer la disposition de la classe sans prévenir l'enfant.
 - S'assurer que la craie utilisée est bien visible et que la lumière ne fait pas des reflets sur le tableau.
- L'utilisation des craies de couleur lisible est recommandée.
- Eloigner l'enfant de la fenêtre si ses yeux sont sensibles à la lumière et lui permettre de porter un chapeau à visière pour protéger ses yeux en cas de besoin.
 - Utiliser une grosse écriture au tableau ou des aides visuelles.
 - Espacer suffisamment les lignes, laisser un espace avant et après la ponctuation.
 - Lire à haute voix ce qui est écrit au tableau.
 - Laisser l'enfant s'approcher du tableau ou des aides pédagogiques pour mieux voir.
 - Oraliser au maximum les consignes de travail.
 - Permettre si possible à l'enfant de donner des réponses orales au lieu d'écrire.
 - Mettre à la disposition de l'enfant des supports didactiques pour qu'il puisse mieux suivre la leçon : objets concrets, matériels imprimés en gros caractères, images agrandies, objets en relief, maquettes...
 - Donner des feuilles avec des lignes plus épaisses au cas où l'élève a du mal à voir les lignes sur les feuilles réservées à l'écriture.
 - Utiliser la manipulation d'objets dans les leçons par l'enfant.
 - Appeler les enfants par leur nom au cours des discussions de classe, afin que l'élève sache qui parle.
 - Éviter d'exiger une trop grande précision des mesures et des tracés géométriques en raison de ses limites visuelles (impossibilité à percevoir les millimètres par exemple).
 - Mettre si possible à la disposition de l'élève aveugle des textes et des informations nécessaires aux apprentissages en braille.
 - Employer un vocabulaire spatial précis afin de faciliter le repérage. Exemple : à gauche du tableau plutôt que de dire « là-bas » qui a peu de sens pour lui. Utiliser ce vocabulaire pour décrire des visualisations comme des dessins, schémas, etc.
 - Mettre à la disposition de l'élève déficient visuel, un matériel spécialisé pour les mathématiques. En géométrie, présenter les figures dans leur forme matérielle et permettre à l'élève déficient visuel de les toucher afin qu'il puisse s'en faire une représentation spatiale.

V.6.3. Les pratiques didactiques spécifiques pour des élèves ayant une déficience auditive.

- L'enfant doit être assis si possible, à côté de l'enseignant. L'enseignant doit donc se placer face à l'enfant, à faible distance.
- Éliminer tout ce qui peut gêner la transmission du message : la main à la bouche, le crayon à la bouche, la moustache ou la barbe, le visage derrière le livre,...
- Essayer de réduire si possible les bruits de la classe.
- Éviter de parler en écrivant au tableau.
- S'assurer de la bonne visibilité du visage de celui qui parle afin de permettre à l'enfant de mieux voir et comprendre l'expression faciale.
- Utiliser des mots et des phrases simples, ainsi que des gestes ou des images pour aider l'enfant à comprendre ce que vous dites. Vous pouvez aussi écrire le message.
- Attirer l'attention de l'élève avant de lui parler : tapoter sur son épaule ou taper sur sa table.
- Parler naturellement : pas trop rapidement, ni trop lentement, articuler clairement. Il n'est pas nécessaire de crier.
- Restituer les interventions des autres élèves qui sont hors du champ visuel de l'élève déficient auditif.
- Mettre à la disposition des élèves des supports visuels comme compléments d'informations : illustration, schéma, tableau, graphique, croquis et écrit.
- Faire travailler l'enfant en binôme avec un élève entendant. Ce camarade peut l'aider en répétant vos consignes.
- Vérifier avec l'élève qu'il comprend ce qu'on attend de lui.
- Si l'on a prescrit à l'enfant un appareil auditif, s'assurer qu'il le porte, que l'appareil est allumé et que les piles sont bonnes.
- Dans les situations de groupe, lorsque tout le monde parle en même temps, l'enfant souffrant d'une déficience auditive peut rencontrer des difficultés.
L'enseignant peut alors lui donner directement des consignes personnalisées.
- En cas de difficultés d'expression de l'enfant, prendre le temps d'écouter ce qu'il essaye de dire. Aidez-le à utiliser les mots et la syntaxe qui conviennent encouragez-le à parler.
- Si possible faire venir à l'école un interprète en langue des signes. Des adultes sourds peuvent participer bénévolement à la classe pour aider l'enfant sourd et pour faciliter la communication entre l'enfant, l'enseignant, le professeur et les autres élèves.
- Essayer de vous assurer que l'élève sourd reçoit la transcription des leçons, par votre intermédiaire ou celui de ses pairs.

V.6.4. Les pratiques didactiques spécifiques pour les enfants ayant une déficience intellectuelle

- Éviter toute source de distraction et enlever de la classe tout ce qui est inutile et pourrait déconcentrer l'enfant. S'assurer qu'il n'y a rien d'inutile sur les tables.
- Pour les élèves qui ont tendance à courir partout, essayer de les asseoir à côté du mur ou à côté des grands élèves. Donnez-leur des tâches qui leur permettent de se déplacer, sans que leur déplacement soit une source de désordre (distribuer des feuilles, des cahiers ou autre matériel, etc.).
- Montrer à l'enfant ce que vous voulez qu'il fasse, plutôt que de simplement le lui dire.
- Utiliser des mots simples quand vous donnez des consignes et assurez-vous que l'enfant a bien compris.
- Utiliser des objets que l'enfant peut toucher et manipuler plutôt que de le faire toujours travailler avec un crayon et du papier.
- concrétiser les leçons en utilisant des objets ou en les illustrant par des dessins, des images, etc.
- Faire une activité à la fois et jusqu'au bout. Faire clairement comprendre à l'enfant quand une activité se termine et quand une autre commence.
- Décomposer la tâche en petites étapes ou en objectifs pédagogiques. Faire réaliser par l'enfant ce qu'il sait faire, avant de passer à une étape plus difficile. Revenir à une étape plus facile, si l'enfant rencontre des difficultés.

Par exemple, quand il s'agit d'apprendre à dessiner un cercle : l'enfant peut colorer l'intérieur de la figure ; puis, passer à l'étape consistant à relier des points pour former une figure ; puis, copier des figures à partir d'un modèle et ainsi de suite.

- Encourager et féliciter vivement l'enfant quand il réussit.
- Essayer de recruter un bénévole si possible qui viendra en classe certains jours pour fournir une aide personnalisée à l'enfant. Vous pouvez aussi demander à ce bénévole de travailler avec le reste de la classe, afin que vous puissiez travailler avec l'enfant. Trouver le temps de travailler avec l'enfant d'une manière personnalisée, même si ce n'est que pour de courts moments – par exemple, quand les autres enfants sont occupés à d'autres tâches.
- Trouver de nouveaux moyens pour l'aider à exprimer ses difficultés, peurs et frustrations.

V.7. LE PROJET ÉDUCATIF INDIVIDUEL

Le Projet Educatif Individuel est un outil qui aide l'enseignant à individualiser ses approches et méthodes utilisées, pour que chaque élève puisse progresser dans son apprentissage et son inclusion scolaire. Il contient des actions concrètes à mettre en œuvre par l'enseignant, le directeur, les parents, ou d'autres partenaires concernés (Assistants sociaux, APE, AME, Agents de santé, Autorités politiques, administratives, coutumières, religieuses, Associations/ONG...) dans une durée limitée, pour faciliter l'apprentissage et la participation de l'élève.

Cette équipe pluridisciplinaire évalue en principe les capacités et les difficultés de l'enfant et établit les actions de prise en charge de ce dernier.

La première étape dans l'élaboration d'un PEI est de décrire les difficultés que l'enfant rencontre de manière détaillée de sorte à ce qu'il soit aisé de formuler des activités réalisables : par exemple *l'élève a des difficultés pour voir ce qui est écrit au tableau.*

Une fois que la difficulté a été identifiée, l'enseignant (ou l'équipe multidisciplinaire) va chercher des actions à mener en vue de résoudre la difficulté constatée chez l'enfant. Voici quelques questions qui peuvent aider dans la recherche des activités à mettre en œuvre :

- Est-ce que l'enfant peut être aidé en utilisant des matériels adaptés ?
Exemple : bouchons, dessins, écriture de plus grande taille, objets concrets, ...
- Quelles méthodes d'apprentissage on peut changer pour que l'élève puisse suivre ?
Exemple : travail individuelle, groupe, exercices visuels, ...
- Est-ce qu'on doit changer quelque chose dans l'environnement, dans la classe ?
Exemple : changer l'enfant de place ? Améliorer l'accessibilité de la classe ?

Il est très important de formuler des actions qui sont réalisables en utilisant les ressources et les capacités auxquelles on a accès.

Exemple :

- ✓ *Vérifier s'il y a une meilleure place pour l'enfant dans la classe, en parlant avec l'élève lui-même*
- ✓ *Donner une aide visuelle pour bien disposer les chiffres*
- ✓ *Conseiller les parents d'organiser une visite médicale*

Pour chaque action à mettre en œuvre, il faut fixer une date limite à laquelle l'action devra être réalisée.

Le PEI doit être revu et réajusté régulièrement en fonction de l'évolution de l'enfant. Si on constate que la difficulté reste présente, il faut donc chercher d'autres actions à mettre en œuvre.

CANEVAS D'ELABORATION D'UN PROJET EDUCATIF INDIVIDUEL

COMPOSANTES	Points forts	Points à améliorer	Objectifs visés	Activités	Qui?	Quand?
PEDAGOGIQUE						
EDUCATIVE						
THERAPEUTIQUE (SANITAIRE)						
FAMILIALE						

Observations éventuelles :

.....

.....

.....

.....

CONCLUSION

L'éducation est à la fois un droit et une nécessité individuelle et collective. Le Burkina Faso s'est engagé à faire de ce droit une réalité par la quête d'une éducation de qualité pour tous.

L'école inclusive permet de réaliser cet objectif, car elle permet non seulement de prendre en compte les apprenants ayant une déficience et tous ceux en situation de vulnérabilité, mais aussi de réaliser une connaissance réciproque entre les enfants, condition nécessaire à l'acceptation de soi, d'autrui, et de l'entraide mutuelle.

Si l'éducation pour l'inclusion est la voie de l'avenir, les conditions de mise en œuvre de ses principes directeurs commandent une mobilisation de l'ensemble de la communauté, l'engagement du politique, l'implication de la société civile, l'adaptation/la modification des curricula, la refonte du système éducatif pour tenir compte des besoins éducatifs spécifiques de tous.

Ce sera là, pensons-nous, notre contribution à la construction de la paix et de la dignité humaine. N'oublions jamais que : *« nous sommes égaux parce que nous sommes différents. »*

DOCUMENTS DE SORTIE

VI. POST-TEST

1. Qu'est-ce que l'éducation spécialisée ? L'éducation intégratrice ? L'éducation inclusive ?
2. Qu'est-ce qu'un handicap ? Une déficience ?
3. Citez les principes directeurs de l'éducation inclusive
4. Quels sont les différents types de déficiences ?
5. Enumérez trois partenaires possibles de l'éducation inclusive.
6. Qu'est-ce qu'un projet éducatif individuel ?

VII. REPONSES POSSIBLES AU POST-TEST

1.

➤ *L'éducation spécialisée désigne le système éducatif par lequel les enfants en situation de handicap sont scolarisés dans un environnement d'apprentissage séparé tel qu'un centre ou un établissement spécialisé.*

➤ *L'éducation intégratrice désigne le type d'éducation où les enfants en situation de handicap sont scolarisés dans des écoles ordinaires. L'enfant est accepté au sein de l'école mais il reçoit des cours dispensés par un enseignant spécialisé dans une classe séparée.*

➤ *L'éducation inclusive est une approche éducative qui tient compte des **besoins particuliers** en matière d'enseignement et d'apprentissage de **tous** les enfants et jeunes gens en situation de marginalisation et de vulnérabilité.*

2.

➤ *Pour la **Convention relative aux droits des Personnes Handicapées** (2006), « Le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la vie de la société sur la base de l'égalité avec les autres.»*

➤ *La déficience est un manque ou une altération totale ou partielle d'un organe.*

3. *Les principes directeurs de l'éducation inclusive sont : l'accueil de la diversité, le changement de mentalité, l'éducation par les pairs et la responsabilité du système éducatif.*

4. *Les différents types de déficiences sont : les déficiences physiques, visuelle, auditive, intellectuelle.*

5. *Trois partenaires possibles de l'éducation inclusive sont : les parents, les assistants sociaux, les agents de santé.*

6. *Le Projet Educatif Individuel est un outil qui aide l'enseignant à individualiser ses approches et méthodes utilisées, pour que chaque élève puisse progresser aussi bien dans son apprentissage que dans son inclusion scolaire.*

BIBLIOGRAPHIE

1. Anzieu D et Martin J. Y, 1997, la dynamique des groupes restreints, PUF, Paris.
2. Berger Gaston Traité pratique d'analyse du caractère, PUF
3. Bolduc R., 1997, psychomotricité et pédagogie, Montréal, les éditions logiques
4. De Meur A., 1985, psychomotricité, éducation et rééducation, Ed. A. De Boeck, Bruxelles
5. Deldime R. et De Moulin R., Introduction à la psychopédagogie, Ed. De Boeck, Paris Bruxelles
6. Deldime R. et Vermeulen S., 1997, le développement psychologique de l'enfant, Ed, De Boeck et Belin, 7^{ème} édition, Paris Bruxelles
7. Disability Action Council & Thomas P. (2003) *Inclusive Education training in Cambodia*. Cambodia: DAC.
8. Fernandez Julio., 1991, La boîte à outils des formateurs, les Editions Saint-Martin
9. Ferré A., 1971, éléments de psychologie pratique, collection Bourelle, Librairie A. Colin
10. Fischer G. N., 1996, les concepts fondamentaux de la psychologie sociale, Dunaux, Paris.
11. Guilhem M et Magueres R., 1967, éduqué...enseigner, tome1 : psychologie et éducation, édition Ligel, Paris.
12. Handicap International Burundi (2011), *Inclure des enfants handicapés à l'école ordinaire au Burundi : conseils pratiques*.
13. Handicap International TOGO (2011), *Formation en éducation inclusive avec un accent particulier sur l'accueil d'enfants handicapés en classe ordinaire*.
14. International Network on the Disability Creation Process – INDCP, <http://www.ripph.qc.ca>.
15. Leif (Joseph) et Delay (Jean)., 1983, psychologie et éducation, tomes1à 4, Edition Fernand Nathan, Paris.
16. Maisonneuve J., 1997, la dynamique des groupes, PUF, Paris
17. Manuel de formation des enseignants en éducation inclusive du Niger - édition juin 2012.
18. Manuel de formation généraliste en éducation inclusive des personnels d'éducation du Burkina Faso - édition avril 2009.
19. Mialaret G., 1998, la psychopédagogie PUF, Paris
20. Niemann S., Greenstein D., David D. (2000) *Helping children who are blind: Family and community support for children with vision problems*. California: The Hesperian Foundation.
21. Niemann S., Greenstein D., David D. (2004) *Helping children who are deaf: Family and community support for children who do not hear well*. California: The Hesperian Foundation.
22. Osterrieth P., 1997, Introduction à la psychologie de l'enfant, De Boeck et Belin, 7^{ème} édition, Paris et Bruxelles, pages 123, 124, 153, 154
23. Osterrieth, P.A. 1966, Faire des adultes, Bruxelles, Charles Dessart Editeur, 4^{ème} édition
24. Piaget J. et Inhelder B., 1984, La psychologie de l'enfant, Collection Que sais – je ?, PUF 11^e édition, Paris.
25. Piaget J., 1969, Psychologie et Pédagogie, Edition DENOËL/Gonthier.
26. Recueil d'instruments juridiques de l'éducation de base (édition 2010)
27. Reuchlin M... et Anzieu D., La dynamique de groupe
28. Stubbs, S. (2008) *Inclusive Education: Where there are few resources*. Norway: Atlas Alliance
29. Syllamy N., 1999, Dictionnaire de psychologie, Larousse, Paris.
30. Tran-Tong, 1986, Stade et concepts de stade de développement de l'enfant dans la psychologie contemporaine, Paris, Librairie philosophique, J. Vrin, 10^{ème} tirage
31. UNESCO (2003) *Comprendre les besoins des enfants dans les classes intégratrices et y répondre - un guide pour les enseignants*. Paris : UNESCO.
32. UNESCO (2004) *Embracing diversity: Toolkit for creating inclusive, learning-friendly environments*. Bangkok: Unesco Bangkok.
33. UNESCO (2005) *Changer les méthodes d'enseignement: La différenciation des programmes comme solution à la diversité des élèves*. Paris : UNESCO.
34. UNESCO (2009) *Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation*. Paris: UNESCO.
35. Voisot B., 1973, le développement de l'intelligence chez l'enfant, Ed. Arnaud Colin, Paris.
36. Werner D. (1991), *L'enfant handicapé au village*, guide à l'usage des agents de santé, des agents de réadaptation et des familles.